

DEPARTEMENT DE LA
DORDOGNE



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMEUIL

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2015

Nombre des Conseillers :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mil quinze le 24 novembre

Le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 18 novembre 2015

PRESENTS: Jean Claude HERVÉ – Laurence NINNIN – Francis MARIN – Dominique RICHARD - Nicole HULOT – Hélène MERINO- – Bruno DURAND Johannes VAN STRIEN – Benoît BOUSSQUET – Laetitia MARTINS DA COSTA

ABSENTS :

Michel FOUILLET a donné procuration à Francis MARIN

Secrétaire de séance : Laurence NINNIN

Divers :

Il est proposé les points divers suivants à rajouter à l'ordre du jour :

- Convention à l'Agence de Développement Touristique du Pays des Bastides.
- SDCI (Schéma départemental de Coopération Intercommunale)

Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 14 octobre 2015 :

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 octobre 2015.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 14 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

1 – Maintenance horodateurs

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le contrat de la société Parkéon pour la maintenance des 2 horodateurs, qui comprend l'entretien, les dépannages, le déplacement, la main d'œuvre et les consommables. Le montant de la redevance annuelle s'élève à 1 090,00 € HT pour les deux horodateurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte ce contrat et mandate Monsieur le Maire pour le signer.

2 - Avenant n° 2 à la convention relative aux travaux d'aménagement de la Place du Port :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant n° 2 à la convention d'attribution d'un fonds de concours relative aux travaux d'aménagement de la Place du Port. Dans le montant du reste à verser par la commune de Limeuil est inclus le montant des intérêts du prêt relais qui a été contracté par la Communauté de Communes du Pays Vernois et Terroir de la Truffe d'un montant de 11 967,39 € pour le paiement des travaux de la Place. Dans la convention initiale d'attribution d'un fonds de concours relative aux travaux d'aménagement de la Place il n'est en aucun cas mentionné de prêt relais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants refuse que soit inclus dans le montant que la commune de Limeuil doit verser à la Communauté de Communes du Pays Vernois et Terroir de la Truffe le montant des intérêts du prêt relais. Il mandate Monsieur le Maire pour revoir cet avenant avec la CCPVTT.

3 – Emprunt :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de financer des travaux de la mairie et de restauration des murs du château, il est nécessaire de contracter un emprunt d'un montant de 100 000,00 €. Il présente 3 offres : une proposition de la Banque Postale, une de la Caisse d'Epargne et une du Crédit Mutuel du Sud Ouest

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de contracter un emprunt d'un montant de 100 000,00 € sur une durée de 15 ans, au taux de 1,68% auprès du crédit mutuel du Sud-Ouest.

4 - Assurance statutaire du personnel:

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants autorise Monsieur le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2016.

5 - Avenant à la convention de gestion CNP Assurances :

Monsieur le Maire présente l'avenant de la convention de gestion – CNP Assurances avec le centre de gestion concernant le paiement des frais de gestion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte cette convention et mandate Monsieur le Maire pour la signer.

6 - Don :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association la Boule du Confluent a fait un don à la commune d'un montant de 1 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte ce don .

7 – Virement de crédits service AEP :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des virements de crédits sur le budget du Service AEP de la façon suivante :

66112 (intérêts courus non échus)	+ 163,00 €
022 (dépenses imprévues)	- 163,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants approuve ces virements de crédit.

8 – Rapport du service d'assainissement non collectif pour l'année 2014 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport relatif au prix et à la qualité du service d'assainissement non collectif pour l'année 2014 de la Communauté de Communes du Pays Vernois et Terroir de la Truffe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants prend acte de ce rapport.

9 – Création et adhésion au syndicat mixte fermé à la carte du Pays de l'Isle en Périgord :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en date du 2 septembre 2015 la Communauté de Communes du Pays Vernois et Terroir de la Truffe a projeté de créer un syndicat mixte fermé à la carte, dénommé : « Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord » pour une durée illimitée. Les communes membres doivent délibérer pour autoriser la CCPVTT à adhérer au syndicat mixte et en approuver les statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour et 1 voix contre

- autorise l'adhésion de la CCPVTT au futur syndicat mixte
- approuve les statuts dudit syndicat annexés à la présente délibération.

10 – Transfert de compétences de la CCPVTT au syndicat mixte fermé à la carte du Pays de l'Isle en Périgord :

La Communauté de Communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe, par délibération du 2 septembre 2015 a projeté de créer un syndicat mixte fermé à la carte*, dénommé :« Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord » pour une durée illimitée. Les communes membres doivent délibérer pour transférer à leur tour les compétences suivantes :

* Dans le bloc de compétences « Aménagement de l'espace » : Le Schéma de Cohérence Territoriale, élaborer, approuver, mettre en œuvre, réviser, modifier et évaluer le Schéma de Cohérence Territoriale.

* Dans le bloc de compétences « Actions de développement économique » : Porter des actions de développement économique (animation et opérations collectives)

Participer à des études préalables à la définition d'un projet de territoire en vue de la signature des procédures contractuelles proposées notamment par la Région, l'Etat, l'Europe et le Département le cas échéant ;

Participer, bénéficier et contribuer à des politiques contractuelles ;

Soutenir la mise en œuvre d'actions communes (ou transversales) issues ou non des différents contrats ou procédures ;

Répondre à des appels à projets concourants au développement territorial

Concevoir et mettre en œuvre des actions de communication ;

Mettre en œuvre des actions de valorisation du et des savoir-faire locaux.

Dans le bloc de compétences « Création Politique du logement social d'intérêt communautaire et action par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées »

Réaliser les études préalables et mettre en œuvre des maîtrises d'ouvrages collectives en faveur du logement privé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour et 1 voix contre :

Transfère les compétences détaillées ci-dessus au futur Syndicat Mixte,

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document dans le cadre de cette affaire.

11 – Convention d'adhésion au service commun d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme à la CCPVTT :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention d'adhésion au service commun d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme de la Communauté de Communes du Pays Vernois et Terroir de la Truffe.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votants approuve :

- les termes de la convention d'adhésion au service commun d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme de la CCPVTT.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et les éventuels avenants.
- Autorise Monsieur le Maire à déléguer sa signature aux agents de la CCPVTT en charge de l'instruction, pour tous les courriers nécessaires dans le cadre de l'instruction (notification de délais d'instruction, demande de pièces complémentaires, consultations de services extérieurs), **à l'exclusion des décisions.**

12– Convention Grappe de Cyrano :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la convention d'occupation précaire avec la Grappe de Cyrano pour l'occupation d'un local dans l'ancien logement de l'école communale affecté à l'exercice de son activité de secrétariat arrive à expiration le 30 novembre 2015. Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention dans les mêmes conditions à savoir 80,00 € TTC de location à laquelle s'ajoute 20,00 € TTC pour l'eau et l'électricité et 40,00€ TTC pour le chauffage soit une redevance mensuelle de 140,00 € TTC par mois à compter du 1^{er} décembre 2015 pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 30 novembre 2017.

Monsieur Michel FOUILLET étant concerné par cette affaire, Monsieur Francis MARIN, ne prend pas part au vote pour lui.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour la signer.

13 – Restitution caution GAUTHIER Frédéric :

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Frédéric GAUTHIER, a quitté le logement qu'il occupait au dessus de la mairie le 28 février 2015. Suite à son départ un état des lieux a été effectué, il a été constaté des dégradations dans ce logement et au vu tous les travaux qui ont du être réalisés afin de pouvoir relouer ce logement le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de ne pas restituer la caution d'un montant de 400,00€ à Monsieur GAUTHIER Frédéric.

14 - Indemnité gardiennage église :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Gabriel LAFON s'est occupé de l'ouverture de l'Eglise Sainte-Catherine durant toute l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide d'attribuer à Monsieur Gabriel LAFON l'indemnité de gardiennage des églises d'un montant de 237,11 € pour l'année 2015.

15- Convention Agence de Développement Touristique du Pays des Bastides :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention avec l'Agence de Développement Touristique du Pays des Bastides, dans laquelle la commune s'engage à verser pour l'année 2015 une participation d'un montant de 1 500,00 € aux actions de l'Agence de Développement Touristique. A compter de l'année 2016, la commune de Limeuil ne cotisera plus à l'Agence de Développement Touristique du Pays des Bastides vu qu'elle a signé une convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Lascaux –Dordogne Vallée Vézère.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votants mandate Monsieur le Maire pour signer cette convention.

16 – Schéma Départementale de Coopération Intercommunale :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que concernant le territoire de la Communauté de Communes du Pays Vernois et Terroir de la Truffe, les évolutions de périmètre proposées sont les suivantes :

Les modifications proposées dont le projet de SDCI concernent le périmètre de la CCPVTT visé par la proposition n° 6 du projet de SDCI il s'agit en l'espèce :

- d'une fusion entre la communauté d'agglomération du Grand Périgueux et la Communauté de Communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe, à l'exception des communes de Limeuil et Trémolat et rattachement des communes de Manzac-sur-Vern, Ligueux et Sorges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants approuve cette proposition n° 6.

Informations :

Madame Hélène MERINO donne le compte rendu de la réunion qui a eu lieu avec les artisans d'art pour la revitalisation du bourg de Limeuil.

Monsieur le Maire présente le devis de R'SPORTS24 d'un montant de 212,00 € pour le contrôle des buts amovibles du terrain de football.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SDE24 va remplacer les organes de commandes des armoires de la commune « pose de 2 horloges astronomiques » pour un montant de 782,17 € HT financé en totalité par le SDE24.

Monsieur le Maire présente le devis pour la fourniture et la pose de fourreaux pour la fibre lors des travaux d'enfouissement de lignes ERDF, secteur souffleur de verre ,pour un montant de 648,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 5 voix pour (en cas d'égalité la voix de Monsieur le Maire compte double) 5 voix contre et 1 abstention accepte ce devis.

Monsieur Michel FOUILLET doit se renseigner pour la réalisation d'un nouveau columbarium dans le cimetière.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré le 06 novembre des membres du collectif des raccordés de l'assainissement du bourg. Suite à cette réunion il a reçu un courrier de leur part dont il donne lecture . Il doit prendre contact avec Monsieur le percepteur.

Le secrétaire de séance
Laurence NINNIN

Le Maire,
Jean-Claude HERVÉ